

Discours de clôture du  
91<sup>ème</sup> Congrès de l'Association  
des Maires de France

prononcé par  
M. Jacques PÉLISSARD,  
Président de l'AMF,

en présence de  
M. Nicolas SARKOZY,  
Président de la République

\*

\*\*\*

Jeudi 27 novembre 2008

**Seul le prononcé fait foi**

Monsieur le Président de la République,

Une fois encore vous honorez notre congrès de votre présence et permettez-moi de vous dire combien nous sommes sensibles à l'hommage que vous rendez ainsi aux maires de France !

Nous y voyons le signe du respect et de l'importance qu'attache le garant des valeurs républicaines que vous êtes, à notre fonction de maire.

### *1 - La place du maire*

Le maire occupe, en effet, une place centrale dans la République. Je ne crains pas de dire qu'il en est l'un des plus solides piliers.

Parce qu'il incarne la démocratie au quotidien et au plus près de chaque citoyen, les Français lui sont profondément attachés.

Parce qu'il est juridiquement agent de l'Etat, **le maire est d'abord l'incarnation la plus proche de la puissance publique, sa représentation la plus visible et la mieux connue.**

Lorsqu'il agit comme officier d'état civil, lorsqu'il veille au respect de la loi, lorsqu'il préserve l'ordre public et la sécurité dans sa commune, lorsqu'il organise la commémoration des grandes dates de l'histoire de notre pays, il concrétise de manière vivante l'appartenance de chaque citoyen à la communauté nationale.

Mais le maire est surtout le premier magistrat d'une collectivité qu'il sert passionnément ...

Plus que tout autre, il connaît les situations de précarité et de détresse.

Par sa présence, son écoute, sa parole, sa vigilance et son action, il est aujourd'hui plus que jamais un garant de la cohésion de notre société et de notre unité nationale.

Et puis, Monsieur le Président de la République, dans un monde qui se caractérise par sa complexité, son éclatement, et où il est de plus en plus difficile de saisir les questions dans leur globalité, la commune reste l'un des derniers lieux de "synthèse".

Du fait de leur clause de compétence générale, les communes sont en mesure de traiter les problèmes rencontrés par leurs habitants sous tous leurs aspects. Elles peuvent ainsi s'affranchir du cloisonnement des politiques sectorielles.

C'est ainsi qu'elles sont réactives, et savent trouver des solutions simples, concrètes et adaptées aux besoins de leur population.

Elles savent également mener des politiques ambitieuses et innovantes et en font quotidiennement la preuve, notamment en matière de développement durable.

C'est la raison pour laquelle nous avons participé activement à toutes les étapes du Grenelle de l'environnement et avons adhéré avec enthousiasme à cette démarche partenariale.

C'est également pour lutter contre les risques que font peser sur nos habitants le réchauffement climatique, la disparition de la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles et les diverses pollutions que nous avons fait adopter l'an dernier, à l'occasion de notre congrès, la charte des maires de France pour l'environnement.

C'est en effet aux maires qu'il revient de mobiliser la population autour d'un projet commun.  
**Il n'y a pas de développement durable sans participation des habitants.**

Et les maires, en raison de leur proximité avec eux, de leur implantation locale forte et de leur identification, sont les mieux placés pour entraîner la population.

**Il est temps que l'Etat considère les collectivités locales comme des partenaires responsables des politiques publiques et non comme des sous-traitants, voire de simples exécutants.**

Les maires de France m'ont, à une très large majorité, confirmé leur confiance pour que je porte le message de l'AMF, interlocuteur constructif, exigeant mais loyal de l'Etat.

A ce titre et sans polémiquer, nous attendons un dialogue responsable de la part de tous vos ministres y compris celui de l'Education nationale, à qui nous demandons de respecter les maires.

Vous l'avez dit ce matin devant nos collègues d'Outre-mer : nos territoires sont différents. Ils ne peuvent être tous administrés de la même façon.

Eh bien envisageons après évaluation de l'application de la loi sur le droit d'accueil des élèves en cas de grève un réexamen de ce texte sur plusieurs paramètres, en particulier en fonction de la taille des communes.

## *2 - Les relations Etat-Collectivités locales*

Nous avons besoin d'un Etat fort et respecté, qui assume pleinement ses fonctions et garantisse à chaque citoyen sécurité, justice, éducation, santé, logement et conditions de vie décentes.

Nous avons également besoin d'un Etat qui assure une politique d'aménagement du territoire compétitive mais aussi solidaire.

Nous avons besoin d'un Etat qui assure la pérennité et la proximité des services publics indispensables à nos populations.

Nous avons besoin d'un Etat qui organise la solidarité financière entre les territoires et entre les populations.

Nous avons enfin besoin d'un Etat qui fasse confiance aux élus locaux et les considère pour ce qu'ils sont, c'est à dire des acteurs majeurs de l'évolution et de la modernisation de la société française.

### *- Les finances et la fiscalité*

C'est évidemment d'abord en matière de finances locales que cette confiance se révèle nécessaire. L'autonomie financière des collectivités locales, garantie par la Constitution, doit être respectée. C'est la condition de leur liberté d'action et de leur efficacité au service de tous.

Je vous l'exprimais déjà l'an dernier, Monsieur le Président, les maires veulent un système financier et fiscal lisible qui permette à chaque niveau de collectivité d'être responsable de ses choix et de sa politique, sans que cela entraîne ni hausse de la pression fiscale globale ni transferts de charges des entreprises sur les ménages.

Ils veulent une fiscalité locale plus juste avec des bases plus larges que celles d'aujourd'hui.

Ils veulent également conserver un lien financier avec l'Etat à travers des dotations qui permettront une meilleure péréquation.

C'est le sens des propositions qui ont été faites conjointement par l'AMF, l'ADF et l'ARF dès l'année dernière.

Ces propositions, nous souhaitons vivement qu'elles soient examinées parallèlement à la clarification des compétences car il est bien évident que les deux réformes vont de pair.

Mais il est indispensable que notre système fiscal soit repensé dans sa globalité et surtout qu'une nouvelle réforme de la seule taxe professionnelle ne vienne pas une fois encore fragiliser le lien fiscal entre les entreprises et les territoires qui les accueillent.

Enfin, je tiens à vous rappeler les vives inquiétudes des maires concernant l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

### *- Le chantier institutionnel*

Monsieur le Président de la République, c'est dans un contexte de maîtrise des finances publiques, à l'enjeu duquel les collectivités locales adhèrent évidemment, que vous lancez le grand chantier de la rationalisation de l'architecture territoriale de notre pays.

L'Assemblée des départements de France, l'Association des régions de France et notre association ont décidé d'y travailler ensemble en affirmant notre volonté d'être associés à cette réforme qui ne pourra pas se faire sans nous.

Nous ferons des propositions de clarification en recherchant l'organisation la plus rationnelle et la plus lisible qui puisse concilier proximité et efficacité.

Ce maintien de la proximité dans une organisation plus efficace, les maires de France l'assurent depuis plus de 15 ans à travers la coopération intercommunale.

Mais le rapide développement de l'intercommunalité n'a été possible que parce qu'il était fondé sur un climat de confiance entre les communes et les communautés qui se sont créées. Si nous voulons éviter de briser cette synergie, tout doit être mis en œuvre pour que ce climat de confiance réciproque soit préservé.

C'est la raison pour laquelle nous voulons affirmer très solennellement au garant de la Constitution que vous êtes, que les réformes en cours ne doivent pas remettre en cause la clause de compétence générale des communes ni conduire à une dilution des communes dans l'intercommunalité.

Nous ne sommes pas crispés sur les transferts de compétences. Localement, la recherche d'une meilleure cohérence intercommunale, en matière d'aménagement par exemple, peut conduire les élus à mener des politiques d'urbanisme, de transport ou d'environnement très intégrées.

Mais la France est diverse et l'adaptation aux réalités de chaque territoire, loin de nuire à l'unité nationale, ne peut que renforcer l'efficacité de l'action publique locale.

Quant à la gouvernance des structures intercommunales, **les maires de France sont attachés à deux principes essentiels :**

**Premier principe : nous voulons que l'identité communale soit préservée.**

Il n'y a pas d'autre circonscription électorale concevable que la circonscription communale. Il serait, en effet, difficilement acceptable que puisse s'instaurer, au niveau d'une commune, une divergence de vues entre ceux qui la gèrent et les délégués siégeant au sein de la structure intercommunale à laquelle elle appartient.

**Le deuxième principe, découlant d'ailleurs du premier, tient à l'absolue nécessité de voir les délégués à l'intercommunalité choisis au sein de chaque conseil municipal, l'exercice de fonctions communales et intercommunales constituant les deux facettes d'une même mission au service de nos concitoyens.**

## *Europe*

Monsieur le Président de la République, ce 91<sup>ème</sup> congrès prend place dans un contexte européen particulier puisque c'est la France qui assure la Présidence de l'Union européenne.

Cette présidence a été marquée par des sujets majeurs, tant diplomatiques qu'économiques ou financiers, sur lesquels l'Europe a réussi, sous votre impulsion, à parler d'une seule voix.

Elle a été aussi l'occasion, pour les collectivités locales françaises, de rappeler un certain nombre de priorités et de demandes, tant l'Europe influence directement nombre de nos politiques locales.

Elle les influence par ses directives, par les normes qu'elle institue, mais aussi par les fonds qu'elle met en place pour le financement de projets territoriaux. C'est la raison pour laquelle nous avons créé il y a 3 ans avec nos partenaires (ADF, AMGVF, FMVM et APVF) un bureau de représentation commune auprès des institutions européennes à Bruxelles: la Maison européenne des pouvoirs locaux français.

**Les maires sont, pour l'immense majorité d'entre eux, des européens convaincus, mais ils demandent avec force la sécurisation du cadre juridique communautaire, notamment pour les services d'intérêt général. En l'absence de directive, ce cadre est construit, arrêté après arrêt, par la Cour européenne de justice, avec les incertitudes que cela entraîne.**

Par ailleurs, la transposition de la directive service en droit français menace la gestion que nous avons de nos services sociaux, risquant de nuire à la fois à leur qualité et à leur gestion sereine.

Enfin, s'agissant de la politique de cohésion, l'AMF et ses partenaires de la Maison européenne des pouvoirs locaux français demandent le maintien d'une politique européenne ambitieuse. La politique régionale doit continuer de bénéficier à l'ensemble des territoires. Elle doit, à la fois, soutenir les territoires les plus dynamiques pour les aider à rester attractifs dans un contexte de compétition mondiale, mais aussi aider les territoires moins favorisés à se développer.

### *Conclusion*

Monsieur le Président de la République,

Les élus que vous avez devant vous, qui représentent la France dans sa diversité, mais aussi dans son éthique républicaine, sont prêts à tenir toute leur place dans l'aménagement durable et le développement économique de leurs territoires, dans le renforcement du lien social et dans la préparation de l'avenir.

Dans le contexte difficile que nous connaissons aujourd'hui, leur engagement est plus que jamais nécessaire.

Mais il faut pour cela que l'Etat considère les maires comme de véritables partenaires de l'action publique, libère leurs énergies, ne les méprise pas et ne les enferme pas dans un carcan juridique et financier qui paralyse toute initiative et toute dynamique.

Exigeante et constructive, l'AMF porte la voix des maires auprès du chef de l'Etat pour lui demander plus de liberté, plus de sécurité et plus de confiance.

C'est, d'ailleurs, Monsieur le Président, ce qu'un certain Ministre de l'intérieur au destin présidentiel souhaitait pour la France et proposait aux maires en conclusion de notre congrès 2005...

Monsieur le Président, je connais votre esprit de justice, votre volonté de conduire les réformes dont notre pays a besoin et qui ont trop longtemps été différées.

Président de la République, vous êtes le garant de l'équité de nos territoires, de la cohésion sociale de notre nation.

Les maires ont besoin de vous pour qu'ensemble nous construisions une France toujours plus dynamique, plus fraternelle, plus solidaire.